

# **Protocole d'essai et d'évaluation 12.10/01/2026**

Première édition  
16 janvier 2026

---

---

## **Normes de compétence pour les praticiens de l'éducation aux risques des engins explosifs**

---

---

---

Directeur  
Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS)  
1 United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

Adresse électronique : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone : +1 (212) 963 0691  
Site internet : [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org)

---

**Avertissement**

Le présent document entre en vigueur à compter de la date indiquée sur la page de garde. Les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) faisant l'objet de révisions régulières, le lecteur devrait consulter le site Internet des NILAM (<http://www.mineactionstandards.org/>) ou le site Web de l'UNMAS (<http://www.mineaction.org>) pour s'assurer que cette version est toujours d'actualité.

**Avis de droits d'auteur**

Ce document des Nations Unies est une Norme internationale de l'action contre les mines (NILAM) dont les Nations Unies détiennent les droits d'auteur. La reproduction, l'archivage et la transmission de ce document ou d'un extrait de celui-ci sont interdits sous quelque forme que ce soit, par quelque moyen que ce soit et dans quelque but que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de l'UNMAS qui agit au nom de l'Organisation, sous réserve de ce qui suit. Aucun élément du contenu de ce document ne peut être vendu. L'utilisation, la reproduction ou la diffusion des NILAM par les tierces parties sont autorisées en totalité ou en partie à condition que les Nations Unies en soient mentionnées comme la source et que ce ne soit pas à des fins commerciales. Les utilisateurs peuvent, en citant la source, fournir un lien URL vers les NILAM, mais en aucun cas d'une manière trompeuse ou qui pourrait donner à penser que les Nations Unies approuvent la tierce partie ou que celle-ci lui est associée.

Ce document ne peut être vendu.

Directeur  
Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS)  
1 United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

Adresse électronique : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone : + 1(212) 963 0691  
Site internet : [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Domaine d'application .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Références informatives.....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Termes et définitions .....</b>	<b>1</b>
<b>4</b>	<b>Conformité .....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Normes de compétence .....</b>	<b>3</b>
5.1	Objectif des normes de compétence .....	3
5.2	Application .....	3
5.3	Utilisation des normes de compétence .....	4
<b>6</b>	<b>Catégories de compétences requises.....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Processus de qualité et d'audit .....</b>	<b>6</b>
<b>8</b>	<b>Responsabilités .....</b>	<b>6</b>
8.1	Adaptation des normes de compétence par l'ANLAM .....	6
8.2	Organisations d'action contre les mines.....	6
8.3	Autorité responsable de la formation.....	6
	<b>Annexe A (informative) Références .....</b>	<b>8</b>
	<b>Annexe B Liste de compétences des niveaux EREE 1 à 4.....</b>	<b>9</b>
	<b>Enregistrement des amendements .....</b>	<b>43</b>

## Avant-propos

Les normes de compétence ont pour but de présenter une recommandation des normes minimales requises pour exercer comme spécialiste. Le Groupe de coordination inter-institutions sur la lutte antimines de l'ONU (IACG-MA) a marqué son accord pour que des normes de compétence à l'intention des praticiens de l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) soient établies, structurées et adoptées dans un Protocole d'essai et d'évaluation (TEP). Le Comité de révision des NILAM a élaboré et approuvé le document en collaboration avec le Groupe consultatif sur l'EREE. Il s'agit du premier Protocole d'essai et d'évaluation destiné aux praticiens EREE et ce document fera, au besoin, l'objet de révisions et de modifications dans le cadre du processus de révision des NILAM et d'une approbation par le Comité de révision des NILAM.

## Introduction

Le présent Protocole d'essai et d'évaluation (TEP) a été élaboré pour proposer des compétences standardisées à tous les praticiens de l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) et garantir un niveau de compétence minimal permettant une mise en œuvre efficace de l'éducation aux risques des engins explosifs. Ce document est accompagné d'un plan de gestion de la formation simplifié qui fournit des orientations sur la formation requise pour atteindre chaque niveau. S'il est nécessaire de commencer par une formation complète, celle-ci ne remplace ni l'accompagnement en situation réelle ni l'expérience pratique sur le terrain, qui ne feront que renforcer les compétences.

Ce TEP permet également de familiariser le secteur de l'EREE avec l'utilisation des niveaux de compétence. Chaque niveau reflète l'ensemble de compétences que devraient maîtriser les praticiens EREE en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités. Le niveau EREE 1 est le premier niveau et le niveau minimal à acquérir pour être reconnu comme praticien EREE. Chaque niveau supérieur correspond à des compétences et des responsabilités accrues. Le niveau 4 représente le niveau le plus élevé. On trouvera à l'Article 6 une description détaillée de chaque niveau.

# Normes de compétence pour les praticiens de l'éducation aux risques des engins explosifs

## 1 Domaine d'application

Le présent Protocole d'essai et d'évaluation (TEP) fournit des orientations sur les compétences minimales que devraient maîtriser les praticiens de l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE). Il dresse la liste des connaissances, aptitudes et attitudes requises du personnel qui met en œuvre les activités d'éducation aux risques des engins explosifs (EREE).

## 2 Références informatives

On trouvera à l'Annexe A une liste de références informatives. Ces références renvoient à d'autres normes et orientations et font partie intégrante des dispositions du présent protocole. Les références informatives présentent une liste de documents qui peuvent être consultés afin d'acquérir une meilleure compréhension du présent Protocole d'essai et d'évaluation (TEP).

## 3 Termes et définitions

La NILAM 04.10 présente un glossaire complet des termes, définitions et abréviations utilisés dans les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) et dans les Protocoles d'essai et d'évaluation (TEP).

### 3.1

#### **attitude**

inclination de l'esprit et comportement à l'égard des choses, des personnes et des situations acquis grâce à l'expérience et l'instruction

### 3.2

#### **liaison avec les communautés**

liaison avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes des communautés touchées par des engins explosifs afin d'échanger des informations sur la présence et l'impact des engins explosifs, d'établir une communication bilatérale avec les programmes d'action contre les mines et de mettre au point des stratégies de réduction des risques

Note 1 à l'article : La liaison avec les communautés vise à garantir que les différents besoins et priorités des communautés sont au cœur de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des opérations d'action contre les mines.

Note 2 à l'article : La liaison avec les communautés locales repose sur un échange d'informations et fait participer les hommes, les femmes, les garçons et les filles des communautés à la prise de décisions (avant, pendant et après le déminage/dépollution) afin d'établir les priorités de l'action contre les mines. Les programmes d'action contre les mines s'efforcent ainsi d'être inclusifs, axés sur la communauté et d'assurer une participation maximale de la part de tous les secteurs de la communauté, notamment par une planification, une mise en œuvre, une supervision et une évaluation conjointes des projets.

Note 3 à l'article : La liaison avec les communautés consiste aussi à collaborer avec les communautés afin d'élaborer des stratégies intérimaires précises en matière de sécurité, qui favorisent les changements de comportement au niveau individuel et communautaire. Ces stratégies sont conçues pour atténuer l'impact des engins explosifs sur les individus et les communautés jusqu'à ce que tout danger ait été éliminé.

### 3.3

#### **compétence**

ensemble de connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires pour accomplir une tâche

### 3.4

#### **norme de compétence**

niveau de compétence requis pour entreprendre une tâche donnée avec efficacité et en toute sécurité

### 3.5

#### **praticien de l'éducation aux risques des engins explosifs** **praticien EREE**

Toute personne chargée de la mise en œuvre des projets ou tâches d'éducation au risque des engins explosifs

### 3.6

#### **engin explosif** **EE**

compris comme englobant les activités entreprises par l'action contre les mines pour traiter les munitions ci-après :

- Les mines ;
- Les armes à sous-munitions ;
- Les munitions non explosées ;
- Les munitions abandonnées ;
- Les pièges ;
- Tout autre dispositif tel que défini par le Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) ;
- Les engins explosifs improvisés.

Note à l'article : Les engins explosifs improvisés (EEI) répondant à la définition des mines, des pièges ou d'autres dispositifs relèvent du champ d'application de l'action contre les mines lorsque leur enlèvement et/ou destruction sont entrepris à des fins humanitaires et dans des zones où les hostilités actives ont cessé.

### 3.7

#### **éducation aux risques des engins explosifs** **EREE**

activités qui visent à réduire le risque de blessure due aux engins explosifs en sensibilisant aux risques les femmes, les filles, les garçons et les hommes en fonction de leurs différents rôles, besoins et vulnérabilités, et en encourageant le changement de comportement. Les principales activités d'EREE comprennent la diffusion d'informations au public, l'éducation et la formation

### 3.8

#### **connaissances**

faits, informations, principes ou compréhension acquis grâce à l'expérience, la recherche ou l'instruction

### 3.9

#### **organisation d'action contre les mines**

toute organisation (gouvernementale, militaire, commerciale, non gouvernementale ou de la société civile) chargée de la mise en œuvre de projets et de tâches d'action contre les mines

Note 1 à l'article : Une organisation d'action contre les mines peut être un entrepreneur principal, un sous-traitant, un consultant ou un mandataire.

Note 2 à l'article : Les organisations d'action contre les mines englobent les organisations chargées de la dépollution des engins explosifs et les organisations chargées de la neutralisation des engins explosifs improvisés.

### 3.10

#### **autorité nationale de l'action contre les mines** **ANLAM**

structure gouvernementale, souvent un comité interministériel, qui est responsable dans un pays touché par des engins explosifs des décisions stratégiques, politiques et réglementaires générales liées à l'action contre les mines

Note à l'article : En l'absence d'ANLAM, il peut s'avérer nécessaire et approprié que l'ONU, ou un autre organisme, assume tout ou partie des responsabilités d'une ANLAM.

### 3.11

#### **aptitude**

capacité à réaliser une tâche ou une activité avec un résultat escompté spécifique, acquise par l'instruction, la formation, l'expérience ou d'autres moyens

### 3.12

#### **protocole d'essai et d'évaluation**

##### **TEP**

Le Protocole d'essai et d'évaluation fournit conseils et informations au sujet des activités associées au test des compétences et des équipements

### 3.13

#### **autorité responsable de la formation**

entité ou organisation chargée de la conception et/ou de l'organisation et/ou de la mise en œuvre et/ou de l'accréditation de la formation

## **4 Conformité**

Dans les Protocoles d'essai et d'évaluation, les termes « devrait » et « peut » sont utilisés pour exprimer le degré souhaité de conformité avec lequel le protocole devrait être appliqué.

Dans les NILAM, « doit » est utilisé pour indiquer des exigences, des procédés ou des spécifications qu'il faut respecter pour se conformer à la norme ; ce terme n'est pas utilisé dans les TEP, dont le contenu est de nature purement consultative.

« Devrait » est utilisé pour indiquer des exigences, procédés ou spécifications préférables ; « peut » est utilisé pour indiquer un procédé ou un mode opératoire possible.

## **5 Normes de compétence**

### **5.1 Objectif des normes de compétence**

L'objectif des normes de compétence est de définir le niveau de compétence minimal que devraient maîtriser les praticiens qui mènent les activités d'éducation aux risques des engins explosifs pour s'acquitter avec efficacité de leurs fonctions et responsabilités. Il incombe aux organisations d'action contre les mines qui engagent des praticiens EREE de déterminer les compétences requises pour un poste particulier, tout en respectant les compétences minimales que devrait maîtriser le praticien EREE. Le présent document permet également de renforcer les capacités, en proposant un outil de planification et d'évaluation de l'évolution personnelle des employés.

### **5.2 Application**

La mise en pratique du présent document devrait permettre d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'exécution des activités d'EREE. Il a été conçu pour être utile à diverses parties prenantes, notamment :

- Les communautés touchées par les engins explosifs (EE), parce qu'il instaure une norme de compétence commune à l'intention des organisations et des personnes qui dispensent l'EREE ;
- Les personnes qui travaillent dans l'action contre les mines, parce qu'il met à disposition des qualifications EREE pour l'action contre les mines reconnues à l'échelon international permettant le transfert de compétences et l'évolution professionnelle ;
- Les organisations d'action contre les mines, parce qu'il prévoit des normes reconnues à l'échelon international. Par ailleurs, en sa qualité d'outil d'évaluation des compétences individuelles, le présent document vise à aider les organisations dans la sélection et le recrutement de leur personnel ;
- Les autorités nationales de l'action contre les mines, parce qu'il met à disposition des normes reconnues par rapport auxquelles mesurer la performance des personnes et des organisations. La mise en pratique du présent Protocole d'essai et d'évaluation devrait faciliter le processus d'évaluation du renforcement de la capacité nationale et contribuer à l'élaboration de normes nationales relatives à la formation dans le domaine de l'action contre les mines. En l'absence de telles normes, il devrait permettre d'établir une conception commune des compétences du personnel de l'éducation aux risques des engins explosifs ;

- Les donateurs et les organismes contractants, y compris les Nations Unies, parce qu'il fournit un cadre pour le renforcement et l'évaluation de la capacité professionnelle des personnes et des organisations, tant dans la perspective d'un financement que dans celle d'une aide internationale ; et
- Le secteur de l'action contre les mines, parce qu'il permet de consigner par écrit et évaluer les compétences détenues par les employés et les organisations afin de garantir une planification, une évaluation, un renforcement des capacités et un perfectionnement du personnel efficaces. En outre, la mise en pratique du présent document vise à améliorer le processus de gestion de la qualité en facilitant l'évaluation de la formation et de la compétence des effectifs.

### 5.3 Utilisation des normes de compétence

Les normes de compétence devraient permettre d'aider l'ANLAM, ou l'organisation d'action contre les mines qui agit en son nom, à définir les niveaux de compétence exigés des praticiens de l'éducation aux risques des engins explosifs. Elles peuvent aussi servir de fondement à l'élaboration de politiques, à la reconnaissance formelle des compétences du personnel, au recensement des besoins de formation, à la description détaillée des processus opérationnels, à la mise au point de procédures opérationnelles permanentes (POP) et à la définition des obligations contractuelles.

## 6 Catégories de compétences requises

Différents organismes peuvent utiliser des intitulés de poste différents et ne pas avoir les mêmes attentes. Afin de garantir une compréhension commune des compétences nécessaires à l'exécution de la mission des praticiens EREE, ces compétences ont été réparties en quatre niveaux.

- **Niveau 1** : Professionnels, appartenant ou non au secteur de l'action contre les mines, ayant reçu une formation sur la manière de dispenser une séance d'information, des orientations ou une leçon sur l'EREE, y compris la reconnaissance des types d'engins explosifs pertinents dans le contexte concerné, les comportements dangereux à éviter, les comportements sûrs à adopter et un appel à l'action. Les praticiens EREE de niveau 1 peuvent, par exemple, être d'autres agents de l'aide humanitaire ou au développement, des agents de la fonction publique (tels que des officiers de police), des enseignants, le personnel de santé ou des membres de la communauté (comme des paysans, des dirigeants d'organisations sociales, etc.). La gestion de la qualité des praticiens EREE de niveau 1 est assurée à intervalles réguliers par une organisation d'action contre les mines mandatée à cet effet.
- **Niveau 2** : Personnel, en règle générale du secteur de l'action contre les mines, qui met en œuvre l'EREE. Ces personnes ont suivi un cours de formation aux activités d'EREE et aux techniques permettant la bonne exécution de ces activités. Les praticiens de niveau 2 sont habituellement des membres du personnel EREE travaillant à plein temps à la mise en œuvre des activités d'EREE, tels que des officiers ou des agents EREE, sous la supervision d'un chef d'équipe EREE. Ils sont employés par une organisation d'action contre les mines ou une autorité de l'action contre les mines.
- **Niveau 3** : Personnel, en règle générale du secteur de l'action contre les mines, qui met en œuvre et supervise les activités d'EREE. Ces personnes ont souvent davantage d'expérience que les praticiens de niveau 2, soit dans le secteur de l'action contre les mines lui-même soit plus généralement dans le secteur de l'aide humanitaire et/ou au développement. Elles supervisent la mise en œuvre des activités en lien direct avec la communauté. À titre d'exemple, un chef d'équipe EREE est un praticien de niveau 3. Ces praticiens sont employés par une organisation d'action contre les mines ou une autorité de l'action contre les mines.
- **Niveau 4** : Personnel du secteur de l'action contre les mines qui dispose de compétences techniques avancées en matière d'EREE et d'une connaissance plus vaste des autres piliers de l'action contre les mines, ainsi que de compétences en gestion de projet et d'équipe, normalement acquises en formation continue et par l'expérience professionnelle. Ces personnes ont une excellente compréhension de l'EREE et possèdent une expérience préalable de l'EREE, souvent engrangée dans des contextes et des lieux géographiques variés. Elles représentent l'organisme auquel elles appartiennent au niveau national, régional et/ou mondial. Les praticiens de niveau 4, mènent, entre autres, les activités suivantes :

- Ils gèrent les projets d'EREE tout au long du cycle du projet – y compris la gestion de la qualité et le suivi, l'évaluation, la responsabilité et l'apprentissage ;
- Ils élaborent des procédures opérationnelles permanentes en matière d'EREE ;
- Ils mettent au point des stratégies, notamment en créant des réseaux et en nouant des partenariats en vue de promouvoir et de faire progresser les travaux d'EREE ;
- Ils conçoivent des formations et fournissent des conseils techniques ;
- Ils valorisent et professionnalisent l'EREE.

Les praticiens de niveau 4 sont, par exemple, des coordinateurs de l'EREE, des gestionnaires de projets d'EREE, des conseillers en EREE ou des spécialistes de l'EREE. Ils sont employés par une organisation d'action contre les mines ou une autorité de l'action contre les mines.

Au sein d'une même organisation, des postes différents peuvent comporter des éléments de même niveau, de sorte qu'il appartient à l'organisation de déterminer à quel niveau chaque poste devrait se situer, et d'adapter en conséquence la formation au niveau et au poste concernés. Par exemple, des postes qui ont été identifiés comme relevant d'un même niveau peuvent exiger de cibler des thématiques particulières différentes.

Au-delà des compétences répertoriées à l'Annexe B, les organisations qui entreprennent des activités d'EREE peuvent exiger des compétences supplémentaires pour lesquelles le personnel doit être dûment formé et qualifié. Dans ce cas, l'organisation devrait dispenser, outre la formation technique à l'EREE, une formation aux compétences désirées, ou veiller à ce que la personne concernée possède déjà cette compétence lors de son engagement. Il peut s'agir, par exemple, d'une compétence en matière d'utilisation de certains logiciels ou applications pertinents ou d'utilisation de technologies de l'information telles que les téléphones mobiles.

Par ailleurs, tous les praticiens EREE devraient, quel que soit le niveau, bénéficier d'une formation élémentaire aux premiers secours et aux premiers secours psychologiques (PSP). La formation élémentaire aux premiers soins est une obligation de diligence qui incombe aux employeurs à l'égard de leurs employés, en particulier le personnel de terrain qui est souvent déployé dans des véhicules ou sur des motocyclettes et qui travaille dans des zones où peuvent se trouver des engins explosifs (EE). La Note technique NT 10.40/01 sur le soutien médical peut fournir des orientations permettant d'évaluer les compétences cliniques requises des prestataires de soins de base. La formation aux PSP constitue une étape vers la mise en œuvre de l'approche « ne pas nuire », un principe essentiel de l'EREE. Cela est particulièrement important pour les praticiens de l'EREE qui travaillent en contact direct avec les communautés touchées et traumatisées par le conflit.

Le présent Protocole d'essai et d'évaluation (TEP) s'intéresse aux catégories de compétences suivantes :

- 1) Les compétences contextuelles (liées au secteur plus large de l'action contre les mines et à l'environnement dans lequel les activités sont mises en œuvre) ;
- 2) Les compétences techniques d'EREE ;
- 3) La liaison avec les communautés ;
- 4) La gestion de l'information ;
- 5) La gestion de la qualité ;
- 6) Les ressources humaines ;
- 7) La sécurité.

Pour faciliter la consultation, le Tableau 1 de l'Annexe B répertorie chaque compétence avec sa catégorie, un code de compétence, et précise s'il s'agit d'une compétence de type connaissance, d'une aptitude ou d'une attitude. On trouvera dans ce tableau des suggestions et des lignes directrices permettant de déterminer les objectifs d'apprentissage et le contenu des séances de formation lors de l'élaboration de la formation. Il appartient toutefois à chaque formateur d'adapter la formation aux bénéficiaires en fonction des lacunes et besoins identifiés au cours de l'évaluation des besoins en formation. En outre, le contenu de la formation devrait être adapté aux caractéristiques spécifiques du contexte opérationnel, en particulier dans les situations de conflit ouvert où les effets du conflit sont fluctuants et en rapide évolution.

Les compétences en EREE sont cumulatives et les quatre niveaux de compétences représentent par conséquent des qualifications progressives, qui dénotent des degrés croissants de compétence reposant sur un mélange de formation théorique et d'expérience en milieu de travail. Pour être admissibles à la formation à un niveau donné, les bénéficiaires doivent pouvoir démontrer qu'ils sont pleinement compétents dans les niveaux inférieurs (voir Tableau 1). Il n'y a pas de prérequis pour accéder au Niveau 1.

**Tableau 1 – Prérequis pour chaque niveau de compétence**

Niveau de compétence	Qualification préalable		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Niveau 1	–	–	–
Niveau 2	X	–	–
Niveau 3	X	X	–
Niveau 4	X	X	X

## 7 Processus de qualité et d'audit

En fonction des critères de performance sélectionnés, l'organisation d'action contre les mines devrait mettre au point des outils et des procédures d'évaluation appropriés afin de déterminer l'acquisition des compétences par les praticiens EREE. Il peut s'agir, par exemple, de tests écrits, d'exercices pratiques, d'une simulation d'une tâche évaluée ou de procédures d'évaluation de la performance effective au cours d'activités réelles. L'organisation d'action contre les mines peut aussi statuer sur la validité des certificats et sur les exigences en matière de formation de remise à niveau.

## 8 Responsabilités

### 8.1 Adaptation des normes de compétence par l'ANLAM

L'ANLAM ou l'organisation qui agit en son nom devrait :

- Adapter ce protocole au niveau national, dans le cadre des normes nationales de l'action contre les mines ;
- Appliquer le présent protocole afin de permettre la définition des attentes opérationnelles ; et
- Mettre en place ou approuver un processus qui permette d'évaluer les compétences et de gérer la qualité.

### 8.2 Organisations d'action contre les mines

L'organisation d'action contre les mines devrait :

- Veiller à ce que le personnel de chaque fonction spécifique réponde au niveau de compétence requis ;
- Instaurer un système qui permette de mesurer la compétence de ses employés. Cette évaluation devrait se fonder sur des critères de performance et décrire ce qui doit être accompli et comment cela doit être accompli pour démontrer l'acquisition d'un ensemble de compétences.

### 8.3 Autorité responsable de la formation

L'autorité de formation compétente (école de formation, autorité nationale de l'action contre les mines, organisme de l'ONU, organisation non gouvernementale, entreprise commerciale, unité militaire, etc.) devrait :

- Comparer les procédures et les processus de formation et d'évaluation des compétences en place dans

l'organisation avec la politique et les normes nationales ;

- Élaborer ou adapter les procédures et les plans de formation et d'évaluation des compétences à partir de cette comparaison ;
- Rechercher des formateurs appropriés ;
- Permettre l'évaluation des bénéficiaires de la formation ;
- Établir et tenir à jour des certificats de fin de formation qui dressent une liste explicite des disciplines pour lesquelles la personne concernée a bénéficié d'une formation et s'est qualifiée et qui précisent le niveau qu'elle a atteint ;
- Mettre en œuvre la formation conformément à toutes les exigences pertinentes énoncées dans la NILAM 06.10.

## **Annexe A (informative)**

### **Références**

- [1] NILAM 04.10 Glossaire des termes et abréviations de l'action contre les mines ;
- [2] NILAM 05.10 Gestion de l'information pour l'action contre les mines ;
- [3] NILAM 06.10 Gestion de la formation ;
- [4] NILAM 07.12 Gestion de la qualité dans l'action contre les mines ;
- [5] NILAM 12.10 Education aux risques des engins explosifs (EREE) ;
- [6] Note technique 12.10/01 Education aux risques des engins explosifs improvisés (EEI) ;
- [7] Site Internet du Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs ;
- [8] Cours en ligne du GICHD sur l'EREE.

## **Annexe B**

### **Liste de compétences des niveaux EREE 1 à 4**

La liste du Tableau B.1 présente un programme de gestion de la formation et des suggestions pour l'acquisition de compétences spécifiques et le développement des connaissances, ainsi que des exercices pratiques conçus pour permettre d'évaluer et de renforcer les aptitudes et les attitudes des bénéficiaires.

L'objectif d'apprentissage et les objectifs d'apprentissage intermédiaires, ou contenu de la séance, ne sont mentionnés qu'à titre d'orientation. Les formateurs devraient s'inspirer de leur expérience, du contexte dans lequel ils dispensent la formation et des besoins des bénéficiaires pour concevoir la formation.

NOTE : Le Tableau B.1 répertorie chaque compétence sous la forme d'une connaissance (C), d'une aptitude (APT) ou d'une attitude (A), conformément aux définitions données à l'Article 3, et attribue un code de compétence (CC) unique à chacune d'elles.

Tableau B.1 – Liste de compétences des niveaux 1 à 4

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences contextuelles	C	C–C1	Expliquer le rôle et les liens de l'EREE dans le secteur de l'action contre les mines (AM)	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser l'EREE comme un pilier de l'AM, et la valeur et la contribution qu'elle apporte au secteur plus large de l'AM.</li> <li>– Expliquer l'architecture locale et nationale de l'action contre les mines à l'aide des cinq piliers de l'AM et identifier la contribution de l'EREE à chacun de ces piliers.</li> <li>– Décrire les principales parties prenantes au sein de l'architecture locale et nationale de l'action contre les mines, en soulignant leurs principaux rôles, responsabilités et relations dans le cadre de l'AM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Définir l'EREE selon la NILAM 12.10.</li> <li>– Énumérer les cinq piliers de l'AM.</li> <li>– Expliquer comment l'EREE contribue aux piliers de l'AM et comment les autres piliers de l'AM contribuent à l'EREE.</li> <li>– Présenter une architecture type de l'action contre les mines dans un programme national.</li> <li>– Décrire les architectures locale/nationale de l'action contre les mines et comparer aux différentes architectures de l'action contre les mines possibles.</li> <li>– Dresser la liste des principales parties prenantes du secteur de l'action contre les mines et décrire leurs rôles et responsabilités.</li> </ul>
Compétences contextuelles	C	C–C2	Expliquer les contextes régional et mondial de l'AM en soulignant le rôle de l'EREE				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décrire les tendances régionales et mondiales de l'AM, y compris les données sur les victimes, les types de contamination, les schémas de dispersion et de déplacement.</li> <li>– Expliquer le rôle des initiatives transfrontalières et régionales/sous-régionales dans l'EREE et décrire les efforts mondiaux de professionnalisation du secteur de l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Donner un aperçu des tendances régionales et mondiales de l'AM. Par exemple, les données sur les victimes, les types de contamination, les schémas de dispersion et de déplacement.</li> <li>– Expliquer le rôle des initiatives transfrontalières et régionales/sous-régionales dans l'EREE.</li> <li>– Décrire les efforts entrepris pour professionnaliser le secteur de l'EREE au niveau mondial.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences contextuelles	C	C-C3	Expliquer le contexte local et national de l'AM en soulignant le rôle de l'EREE	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer le contexte local et national de l'AM en soulignant le rôle de l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Donner un aperçu du contexte local et national de l'AM, par exemple le type et la dispersion de la contamination, la dynamique du conflit, les effets de la présence et de l'utilisation des engins explosifs, l'évolution du nombre de victimes, les différents services de l'action contre les mines disponibles et les différents acteurs impliqués dans l'intervention de l'action contre les mines.</li> <li>– Expliquer comment les activités de l'AM sont coordonnées et mises en œuvre dans le contexte local et national.</li> <li>– Expliquer la valeur ajoutée de l'EREE dans le contexte local et national de l'AM.</li> </ul>
Compétences contextuelles	C	C-C4	Énoncer et expliquer les rôles des différentes parties prenantes concernées que le membre du personnel peut être amené à rencontrer dans l'exercice de sa fonction (notamment l'ANLAM ou l'organisme qui agit en son nom, le Centre de l'action contre les mines ou CLAM, les autres autorités nationales/locales, comme le Ministère de l'éducation, les autres partenaires de mise en œuvre, les membres de la communauté, les donateurs)	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Énoncer et expliquer les rôles des différentes parties prenantes concernées que vous pouvez être amené à rencontrer dans l'exercice de votre fonction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décrire les rôles et responsabilités des principales parties prenantes dans le contexte de l'AM.</li> <li>– Expliquer comment les parties prenantes interagissent et se coordonnent entre elles.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences contextuelles	C	C-C5	Se tenir au courant des NILAM et des Normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM) liées à l'EREE et des principales ressources mondiales disponibles pour guider l'EREE			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ressources clés, les sites Internet et les communautés de pratique, y accéder et les utiliser afin d'obtenir les mises à jour et le matériel pédagogique liés à l'EREE.</li> <li>Reconnaître la nécessité de se tenir au courant des évolutions de l'EREE et des autres secteurs pertinents pour maintenir un niveau de capacité professionnelle élevé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner un aperçu du système de révision des NILAM et présenter le site Internet des NILAM.</li> <li>Dresser la liste des ressources, des sites Internet et des communautés de pratique afin de pouvoir accéder aux ressources et mises à jour essentielles.</li> <li>Souligner la nécessité de se tenir au courant des nouvelles ressources afin de maintenir un niveau de capacité professionnelle élevé.</li> </ul>
Compétences contextuelles	C	C-C6	Reconnaître le rôle des NILAM, des Normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM) et des procédures opérationnelles permanentes (POP)	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître le rôle des NILAM, des Normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM) et des procédures opérationnelles permanentes (POP) relatives à l'EREE (le cas échéant) dans l'orientation et la normalisation des pratiques opérationnelles.</li> <li>Décrire la relation entre les NILAM, les NNLAM et les POP.</li> <li>Dresser la liste des principales normes des POP organisationnelles relatives à l'EREE, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter les NILAM, les NNLAM et les POP (le cas échéant).</li> <li>Expliquer la relation entre les NILAM, les NNLAM et les POP.</li> <li>Interpréter les POP organisationnelles relatives à l'EREE, le cas échéant.</li> </ul>
Compétences contextuelles	C	C-C7	Savoir comment appliquer les NILAM, les NNLAM et les POP		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expliquer pourquoi la conformité aux NILAM, aux NNLAM et aux POP sur l'EREE constitue une responsabilité partagée au sein des équipes d'EREE, de l'organisation et des ANLAM.</li> <li>Expliquer comment appliquer les NILAM, les NNLAM et les POP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interpréter les principales NILAM et Notes techniques (NT) liées à l'EREE : NILAM 12.10 et NT 12.10/01, s'il y a lieu.</li> <li>Donner un aperçu des principales NILAM liées à l'EREE, en particulier les NILAM 05.10, 06.10 et 07.12.</li> <li>Expliquer pourquoi la conformité aux NILAM, aux NNLAM et aux POP constitue une responsabilité partagée pour une mise en œuvre sûre et efficace de l'EREE.</li> <li>Souligner l'importance de se conformer à toutes les NILAM, NNLAM et POP.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences contextuelles	C	C-C8	Connaître et appliquer, s'il y a lieu, des approches et des lignes directrices plus larges, telles que la préparation au conflit et la protection, la sensibilisation au risque et les comportements plus sûrs, la réduction de la violence armée, les directives sur l'intégration des personnes handicapées, la politique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'action humanitaire, les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, ou d'autres cadres de protection des droits de l'homme.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principales ressources qui facilitent l'intégration d'approches globales et inclusives dans l'EREE.</li> <li>- Identifier les possibilités d'inclure des approches globales et inclusives dans l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître les approches globales adaptées à l'organisation et au contexte de l'AM.</li> <li>- Expliquer quand et pourquoi les approches globales devraient être intégrées à l'EREE.</li> <li>- Dresser la liste des principales ressources qui facilitent l'intégration d'approches globales et inclusives et indiquer où les trouver.</li> <li>- Examiner les questions de sexe, d'âge, de handicap et autres diversités et leur pertinence pour l'EREE.</li> <li>- Dresser la liste des ressources permettant de favoriser une EREE inclusive.</li> </ul>
Compétences contextuelles	C	C-C9	Conceptualiser l'EREE dans le contexte de cadres sur le désarmement tels que le droit international humanitaire (DIH), la Déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA), la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM), la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) et la Convention sur certaines armes classiques (CCAC).				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment l'EREE fait partie intégrante des cadres normatifs du désarmement.</li> <li>- Présenter d'autres cadres normatifs et politiques applicables pouvant appuyer les approches intégrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire à grands traits comment l'EREE est intégrée dans les cadres du désarmement, par exemple la CASM, la Convention d'Ottawa et la CCAC.</li> <li>- Expliquer l'EREE dans le contexte des cadres normatifs et politiques tels que le DIH et EWIPA.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences contextuelles	C	C-C10	Faire la distinction entre les types d'EE que l'on peut trouver dans un contexte donné.	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la distinction entre les REG, les EEI et d'autres explosifs et munitions, le cas échéant.</li> <li>- Décrire à quoi ressemblent les mines, les REG, les EEI et d'autres explosifs et munitions, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier à l'aide d'images et/ou d'objets sans charge explosive, les mines, les REG, les EEI et d'autres explosifs et munitions, le cas échéant.</li> <li>- Décrire dans les grandes lignes à quoi ressemblent les mines, les REG, les EEI et d'autres explosifs et munitions, le cas échéant.</li> <li>- Expliquer en quelques mots les mécanismes de fonctionnement de la catégorie à laquelle appartient l'EE, sans entrer dans les détails techniques ni en donner une description précise.</li> </ul>
Compétences contextuelles	APT	C-APT1	Identifier des partenariats permettant de relier l'EREE aux autres activités de l'AM et au secteur plus large de l'aide humanitaire et au développement.			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des approches intégrées aux autres piliers de l'AM.</li> <li>- Identifier des approches intégrées aux autres secteurs de l'humanitaire et du développement.</li> <li>- Relier l'EREE aux programmes humanitaire et de développement plus larges, tels que les Objectifs de développement durable de l'ONU.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment l'EREE peut être intégrée aux autres piliers de l'AM et aux secteurs plus larges de l'humanitaire et du développement, par exemple les Objectifs de développement durable de l'ONU.</li> <li>- Étudier les avantages d'intégrer l'EREE dans les autres secteurs de l'AM et dans les secteurs plus larges de l'humanitaire et du développement.</li> <li>- Présenter des exemples d'intégration réussie de l'EREE dans les autres piliers de l'AM et dans les secteurs plus larges de l'humanitaire et du développement.</li> <li>- S'exercer à mettre en lien l'EREE avec les autres activités de l'AM et avec les acteurs du secteur plus large de l'humanitaire et du développement, y compris par la collecte et le partage de données et par des mécanismes d'orientation.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	C	TE-C1	Expliquer la manière dont l'EREE est adaptée au triple nexus			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment l'EREE contribue au nexus humanitaire-développement-paix.</li> <li>- Expliquer comment l'EREE peut contribuer à la réduction immédiate du risque, au développement à long terme et aux efforts de consolidation de la paix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir le triple nexus.</li> <li>- Expliquer le rôle de l'EREE dans les interventions de secours vitales immédiates en situation d'urgence et d'après-conflit.</li> <li>- Décrire comment l'EREE contribue au développement à long terme et quel est son apport dans les situations de conflit prolongé.</li> <li>- Illustrer la manière dont l'EREE promeut la paix et la stabilité.</li> <li>- Donner des exemples qui mettent en lumière la contribution de l'EREE au triple nexus.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	C	TE-C2	Paraphraser les principaux messages d'EREE dans les contextes national et local	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Énumérer et exposer dans le détail les principaux messages d'EREE diffusés dans le contexte national et local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Énumérer les principaux messages d'EREE diffusés dans le contexte national et local.</li> <li>- Exposer dans le détail les principaux messages d'EREE diffusés dans le contexte national et local.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	C	TE-C3	Énumérer les principes fondamentaux de l'EREE	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Énumérer les principes fondamentaux de l'EREE.</li> <li>- Comprendre l'importance des principes fondamentaux de l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Énumérer et expliquer les principes fondamentaux de l'EREE.</li> <li>- Décrire les avantages comparatifs de l'intégration des principes fondamentaux dans l'EREE.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	C	TE-C4	Identifier et examiner les priorités, les besoins et les actualisations contextuelles du programme d'EREE		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment mener une analyse de contexte et une évaluation des besoins pour l'EREE.</li> <li>- Identifier des critères clés permettant de définir la priorité des interventions d'EREE.</li> <li>- Énumérer les critères clés permettant de définir la priorité des interventions d'EREE.</li> <li>- Expliquer les critères de priorité utilisés pour les interventions d'EREE.</li> <li>- Reconnaître que les priorités, les besoins et les actualisations contextuelles des programmes devraient faire l'objet d'un suivi tout au long du projet d'EREE et devraient être adaptés s'il y a lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer le but d'une analyse de contexte et d'une évaluation des besoins pour l'EREE, et comment les réaliser.</li> <li>- Examiner les différents besoins auxquels l'EREE peut aider à répondre.</li> <li>- Expliquer l'importance de prioriser les interventions afin d'attribuer de manière efficace des ressources limitées et de répondre aux besoins les plus urgents.</li> <li>- Examiner les principaux facteurs qui influent sur la définition des priorités de l'EREE et étudier les sources de données qui leur sont associées.</li> <li>- Expliquer que le suivi des priorités, des besoins et du contexte est une activité qui se déploie tout au long du cycle du projet.</li> <li>- Examiner à quel moment les programmes d'EREE devraient être adaptés sur la base du suivi.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT1	Placer les questions de sexe, âge, handicap et diversité au cœur des programmes d'EREE	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment l'adoption d'une approche qui tient compte du sexe, de l'âge, du handicap et de la diversité renforce l'efficacité des activités et des programmes d'EREE.</li> <li>- Placer les questions de sexe, âge, handicap et diversité au cœur des programmes d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer l'importance d'intégrer les questions de sexe, âge, handicap et diversité dans les programmes d'EREE pour en augmenter l'efficacité.</li> <li>- S'exercer à intégrer pleinement les questions de sexe, âge, handicap et diversité dans les programmes d'EREE à l'aide d'études de cas.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT2	Élaborer et revoir les POP conformément aux NNLAM ou aux NILAM, s'il y a lieu.				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et revoir les normes, y compris les POP, les NNLAM et/ou les NILAM, et y contribuer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier l'utilité des POP pour garantir la cohérence et la sécurité des opérations d'EREE.</li> <li>- Décrire à grands traits les étapes permettant d'élaborer des POP efficaces.</li> <li>- Expliquer l'importance de revoir et actualiser régulièrement les POP afin de garantir leur mise en conformité avec les NNLAM et les NILAM.</li> <li>- Élaborer des projets de POP sur la base des NILAM ou des NNLAM.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT3	Appliquer les POP de l'EREE et en assurer le suivi au cours des opérations, le cas échéant	X	X	X	X	– Identifier les non-conformités aux POP de l'EREE au cours des opérations.	– Identifier les non-conformités aux POP de l'EREE au cours des opérations à l'aide de scénarios fictifs.
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT4	Élaborer des critères et des systèmes de définition des priorités				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir des valeurs, des critères et des indicateurs fondamentaux permettant de définir la priorité des interventions d'EREE en fonction de l'urgence, du risque pour la population et d'autres facteurs opérationnels.</li> <li>– Élaborer un système de définition des priorités pour les activités d'EREE qui puisse être appliqué dans des contextes différents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer le processus d'élaboration des critères et des indicateurs de définition des priorités en fonction des besoins et des données propres au contexte.</li> <li>– Étudier comment établir un équilibre entre des priorités concurrentes.</li> <li>– Élaborer un système de définition des priorités pour les activités d'EREE qui puisse être appliqué dans des contextes différents.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT5	Analyser les données qualitatives et quantitatives et traduire les données en un programme fondé sur des faits concrets			X	X	– Analyser les données qualitatives et quantitatives pour apporter aux programmes d'EREE des modifications reposant sur des faits concrets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer la différence et les avantages/désavantages comparatifs des données qualitatives et quantitatives.</li> <li>– Examiner les types de données habituellement recueillies lors de l'EREE.</li> <li>– Expliquer l'importance d'une collecte de données inclusive et participative.</li> <li>– Expliquer en quoi consiste la surveillance des blessures et comment la collecte, la gestion, l'analyse et la diffusion des données sur les victimes des EE et les incidents liés aux EE sont cruciales pour déterminer le risque et les facteurs de protection et pour concevoir les interventions d'EREE, les adapter et en définir la priorité en conséquence.</li> <li>– Décrire comment analyser les données pour éclairer la prise de décision et façonner les activités d'EREE tout au long du cycle du projet.</li> <li>– Affiner les activités, le matériel pédagogique ou les messages d'EREE sur la base d'échantillons de données.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT6	Concevoir une Théorie du changement (TdC) et un cadre de résultats de l'EREE adaptés au contexte et conformes aux stratégies de l'organisation et/ou nationales				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les éléments essentiels d'une TdC et d'un cadre de résultats et expliquer leur pertinence pour l'EREE.</li> <li>- Concevoir une TdC et un cadre de résultats de l'EREE qui soient adaptés au contexte et conformes aux stratégies de l'organisation et/ou nationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer en quoi consistent une TdC et un cadre de résultats et quel est leur rôle dans la planification stratégique de l'EREE.</li> <li>- Expliquer l'importance des données pour éclairer les faits et guider la conception d'une TdC.</li> <li>- Examiner l'importance de mettre en adéquation la TdC et le cadre de résultats avec les objectifs de l'organisation et les stratégies nationales d'action contre les mines plus larges.</li> <li>- Décrire à grands traits comment élaborer une TdC et un cadre de résultats spécifiques pour l'EREE, notamment en définissant le comportement à risque et le groupe cible et en identifiant les changements comportementaux et sociaux à court et à long terme.</li> <li>- Préparer une TdC et un cadre de résultats d'EREE en y intégrant la stratégie nationale et les objectifs de l'organisation.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT7	Mettre en œuvre une approche d'EREE sensible au conflit tout au long du cycle du projet				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontrer comment intégrer des approches sensibles au conflit dans les programmes d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des approches sensibles au conflit et expliquer pourquoi elles sont cruciales pour les programmes d'EREE, en particulier dans les environnements d'après-conflit ou de conflit en cours.</li> <li>- Expliquer comment intégrer des approches sensibles au conflit en évaluant le contexte, en évitant de nuire et en promouvant la consolidation de la paix au cours des activités d'EREE.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT8	Appliquer une approche de changement social et comportemental (CSC) aux méthodes d'EREE				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Énoncer les principes fondamentaux du CSC et le potentiel de cette approche pour promouvoir un changement social et comportemental durable.</li> <li>- Adapter les principaux modèles et théories du CSC au cycle du projet d'EREE afin de favoriser un changement social et un comportement plus sûr.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer l'approche CSC et son potentiel pour entraîner l'adoption d'un comportement plus sûr dans les communautés à risque.</li> <li>- Souligner la différence entre les approches de sensibilisation traditionnelles et l'approche CSC pour obtenir un changement social et comportemental à long terme.</li> <li>- Présenter des modèles de CSC, tels que les déterminants du comportement et le modèle socioécologique, qui peuvent permettre d'élaborer des projets d'EREE.</li> <li>- Décrire à grands traits les théories du CSC, telles que les étapes du changement de comportement et la diffusion des théories de l'innovation, qui peuvent permettre d'élaborer des projets d'EREE.</li> <li>- Souligner l'importance de cibler les déterminants à plusieurs niveaux du changement comportemental plutôt que le comportement et la connaissance en eux-mêmes.</li> <li>- Présenter des études de cas de projets d'EREE qui ont fait appel à une approche CSC.</li> <li>- Appliquer les modèles et/ou théories du changement social et comportemental à l'EREE.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT9	Concevoir et élaborer des messages, du matériel pédagogique et des outils d'EREE et/ou participer à leur conception et à leur élaboration		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et élaborer les messages, le matériel pédagogique et les outils d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer en revue les différents moyens de communication permettant de diffuser des messages d'EREE, tels que la communication interpersonnelle directe, les campagnes d'information dans les médias, les démarches communautaires, la participation communautaire, l'EREE numérique, etc.</li> <li>- Résumer les principes d'EREE fondamentaux afin de concevoir des messages et du matériel pédagogique axés sur le changement comportemental, notamment le choix du public-cible, la clarté, la pertinence culturelle et le principe « ne pas nuire ».</li> <li>- Souligner l'importance de créer les messages et le matériel pédagogique d'EREE en collaboration avec les groupes cibles et la communauté dans son ensemble.</li> <li>- Étudier l'approche de la « maison à messages » en tant que moyen d'élaboration de messages d'EREE.</li> <li>- Mettre au point une maison à messages pour les groupes cibles.</li> <li>- Promouvoir le recours aux partenariats pour faciliter l'élaboration des messages et du matériel pédagogique d'EREE, par exemple recourir au soutien de spécialistes des médias numériques, de spécialistes du changement social et comportemental, de graphistes, de réalisateurs de films, entre autres.</li> <li>- Examiner les processus de validation des messages et du matériel pédagogique, notamment le rôle de l'ANLAM, du CLAM ou des organismes qui agissent en leur nom, et des autres parties prenantes.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	APT	TE–APT10	Mettre en œuvres des méthodes qualitatives et quantitatives lors des essais sur le terrain		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en œuvres des méthodes qualitatives et quantitatives lors des essais sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer comment mener un essai sur le terrain en conformité avec les NILAM.</li> <li>– Comparer les méthodes qualitatives et quantitatives.</li> <li>– Étudier les méthodes permettant de rassembler des données qualitatives et quantitatives.</li> <li>– Examiner comment interpréter les données qualitatives et quantitatives.</li> <li>– S'exercer aux techniques d'entretien à utiliser lors des essais sur le terrain.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE–APT11	Appliquer les méthodes, les approches de communication et les techniques d'animation de l'EREE		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décrire les différentes méthodes et approches de communication de l'EREE et la manière dont elles peuvent favoriser un comportement plus sûr.</li> <li>– Utiliser les méthodes et approches de communication d'EREE les plus appropriées dans un scénario donné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Étudier les avantages et les désavantages des différents outils de l'EREE, des outils traditionnels sur support papier aux initiatives communautaires, et des outils à faible valeur technologique aux outils technologiques de pointe.</li> <li>– Analyser l'importance de comprendre le paysage de la communication pour adapter les méthodes de communication au public cible.</li> <li>– Dresser la liste des différents contextes de communication et identifier la méthode d'EREE la plus appropriée à un contexte spécifique.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE–APT12	Mettre en oeuvre des activités d'EREE adaptées au contexte et au groupe cible	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en oeuvre des activités d'EREE adaptées au contexte et au groupe cible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comparer les principes d'éducation applicables aux adultes et aux enfants.</li> <li>– Passer en revue les techniques d'animation et d'éducation axées sur les adultes et axées sur les enfants lors des séances d'information, sessions, formations sur l'EREE et analogues.</li> <li>– S'exercer à déployer les activités d'EREE en utilisant les principaux messages d'EREE du contexte national.</li> <li>– S'exercer à parler en public face à de petits groupes et face à de grands groupes.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT13	Appliquer des techniques de suivi et d'évaluation dans le cadre de l'EREE (notamment les pré- et post-tests et les évaluations d'impact)		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer l'importance du suivi et de l'évaluation.</li> <li>- Savoir quand appliquer les outils les plus appropriés pour suivre/évaluer les activités et projets d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer le rôle du suivi et de l'évaluation pour garantir l'efficacité des activités d'EREE.</li> <li>- Passer en revue les différents outils et techniques de suivi et d'évaluation à la disposition des praticiens de l'EREE (pré- et post-tests, enquêtes, discussions en groupe, observations sur le terrain, évaluateurs externes).</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT14	Suivre et évaluer les activités et projets d'EREE			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et évaluer les activités et projets d'EREE.</li> <li>- Analyser les résultats du suivi et de l'évaluation et procéder aux ajustements opérationnels nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer en revue les paramètres de mesure et les indicateurs utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité de l'EREE.</li> <li>- Analyser les échantillons de données et proposer des ajustements opérationnels.</li> </ul>
Compétences techniques EREE	APT	TE-APT15	Élaborer, mettre en œuvre et diriger des processus d'essai sur le terrain des messages, du matériel pédagogique et des outils nouveaux ou modifiés			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable d'organiser un essai sur le terrain conforme aux NILAM pour l'EREE.</li> <li>- Mettre en évidence les principales étapes et aspects à prendre en considération lors de l'essai sur le terrain des messages, du matériel pédagogique et des activités d'EREE.</li> <li>- Interpréter les résultats des essais sur le terrain pour affiner les messages et le matériel pédagogique de l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souligner l'importance des essais sur le terrain des messages, du matériel pédagogique et des outils nouveaux ou modifiés.</li> <li>- Présenter les outils disponibles et les étapes à suivre pour mener l'essai sur le terrain des messages, du matériel pédagogique et des activités.</li> <li>- Souligner l'importance de la participation communautaire à l'élaboration des messages, du matériel pédagogique et des activités et l'importance de leur validation par la communauté.</li> <li>- Examiner comment interpréter les résultats des essais sur le terrain afin d'affiner les messages, le matériel pédagogique et les activités.</li> <li>- Étudier le risque de biais potentiel et comment atténuer ce risque.</li> <li>- S'exercer à ajuster les messages, le matériel pédagogique et les activités d'EREE à partir d'échantillons de résultats des essais sur le terrain.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Compétences techniques EREE	A	TE-A1	Penser de manière innovante et critique afin de faire progresser le secteur de l'EREE				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en évidence des solutions innovantes aux problèmes rencontrés au cours de l'EREE.</li> <li>– Recenser les principales ressources et structures qui favorisent l'apprentissage et l'innovation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fournir des études de cas et partager des témoignages sur des défis posés à l'EREE et sur des approches innovantes utilisées pour y répondre.</li> <li>– Dresser la liste des ressources et structures qui peuvent favoriser l'apprentissage et l'innovation.</li> </ul>
Liaison avec les communautés	C	LC-C1	Expliquer les principes de la sensibilité aux conflits, de « ne pas nuire » et de redevabilité envers les populations touchées	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer les principes de la sensibilité aux conflits, de « ne pas nuire » et de redevabilité envers les populations touchées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Donner de bons et de mauvais exemples de programmes sensibles aux conflits.</li> <li>– Expliquer l'importance d'avoir une compréhension approfondie du contexte pour planifier une intervention « qui ne nuise pas ».</li> <li>– Expliquer la redevabilité envers les populations touchées et les méthodes permettant de rendre compte de ses actions.</li> </ul>
Liaison avec les communautés	APT	LC-APT1	Adapter les stratégies de communication pour garantir que les plus marginalisés auront accès aux messages d'EREE	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier des méthodes permettant d'atteindre les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés par le biais des messages d'EREE.</li> <li>– Adapter les stratégies de communication pour atteindre les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés par le biais des messages d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer quels groupes peuvent être considérés comme potentiellement vulnérables ou marginalisés dans le contexte national et local.</li> <li>– Donner des exemples de méthodes permettant d'atteindre les groupes identifiés comme vulnérables ou marginalisés lors des activités d'EREE tout au long du cycle du projet.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Liaison avec les communautés	APT	LC–APT2	Recenser et signaler les victimes d'engins explosifs et autres personnes souffrant d'un handicap, ainsi que leurs besoins	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Suivre le processus pour recenser et signaler les victimes d'engins explosifs et autres personnes souffrant d'un handicap, ainsi que leurs besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser comment l'EREE peut contribuer au pilier de l'assistance aux victimes décrit dans les NILAM 12.10 et 13.10.</li> <li>– Décrire à grands traits le système d'assistance aux victimes en place à l'échelle nationale et locale, le cas échéant.</li> <li>– Examiner comment recueillir des données sur les victimes d'engins explosifs et autres personnes souffrant d'un handicap, quelles données réunir et à qui les communiquer.</li> <li>– Reconnaître l'importance d'une éthique en matière de confidentialité des données, et les limites du rôle de l'EREE dans le signalement et/ou l'orientation des victimes d'engins explosifs et autres personnes souffrant d'un handicap.</li> <li>– S'exercer à remplir les formulaires de signalement du contexte national ou local, le cas échéant.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Liaison avec les communautés	APT	LC-APT3	Recenser et signaler les besoins en matière de remise à disposition des terres	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le processus pour recenser et signaler les besoins en matière de remise à disposition des terres, y compris les tâches ponctuelles de NEDEX.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser comment l'EREE peut contribuer à la dépollution et aux autres composantes clés du pilier de la remise à disposition des terres tel qu'énoncé dans la NILAM 12.10.</li> <li>- Expliquer le système national et local en place pour la dépollution et les autres composantes clés de la remise à disposition des terres.</li> <li>- Examiner quel type de données recueillir en toute sécurité pour la dépollution et pour les autres composantes clés de la remise à disposition des terres, comment les réunir et à qui les communiquer de manière sûre.</li> <li>- Expliquer comment fournir des rapports initiaux si, au cours des activités d'EREE, des informations sont communiquées au sujet de victimes civiles des EE et de zones non enregistrées contaminées par des EE.</li> <li>- Reconnaître le marquage local et procéder, si possible, à un marquage élémentaire d'EE isolés.</li> <li>- Expliquer l'importance des limites du rôle de l'EREE dans la dépollution et les autres composantes clés de la remise à disposition des terres afin d'éviter de donner de faux espoirs à la communauté.</li> <li>- S'exercer à remplir les formulaires de signalement du contexte national ou local, le cas échéant.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Liaison avec les communautés	APT	LC–APT4	Diriger toutes les activités de liaison avec la communauté tel que défini dans la NILAM 12.10			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dresser la liste des principales composantes des activités de liaison avec la communauté décrites dans la NILAM 12.10 et expliquer leur rôle dans des opérations d'EREE efficaces.</li> <li>– Démontrer des aptitudes à l'encadrement afin de pouvoir prendre en charge une liaison efficace avec la communauté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Énumérer les principales activités de liaison avec les communautés décrites dans la NILAM 12.10, en soulignant la responsabilité qui incombe au chef d'équipe de superviser et diriger ces activités : il doit mener des consultations préliminaires avec la communauté et des évaluations des besoins, se coordonner avec les parties prenantes locales (y compris l'ANLAM, le CLAM, les autorités et les chefs de communauté), et recueillir des commentaires pendant et après les séances d'EREE.</li> <li>– Analyser les meilleures pratiques pour collaborer avec les différents groupes communautaires (sexe, âge, handicap et autres différences de diversité et de statut socioéconomique) et veiller à une participation inclusive.</li> <li>– S'exercer aux techniques permettant de gérer les situations difficiles, telles que de la résistance de la part de membres de la communauté ou des défis logistiques.</li> <li>– Faire la démonstration de techniques de communication efficaces.</li> <li>– Faire la démonstration de techniques d'encadrement pour les responsables qui déploient et gèrent les équipes d'EREE sur le terrain.</li> </ul>
Liaison avec les communautés	APT	LC–APT5	Faciliter les entretiens, les discussions et les négociations avec les autorités locales et la population locale en vue de planifier, coordonner et valider les activités d'EREE		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Faciliter les entretiens, les discussions et les négociations avec les autorités locales et la population locale en vue de planifier, coordonner et valider les activités d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réaliser des entretiens, des discussions et des négociations avec les autorités locales et la population locale en vue de planifier, coordonner et valider les activités d'EREE.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Liaison avec les communautés	A	LC-A1	Adopter une approche inclusive et équitable dans les programmes d'EREE	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer la manière et l'importance d'adopter des approches inclusives et équitables par rapport à l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Définir les termes « inclusif » et « équitable » et ce qu'ils signifient pour les projets d'EREE.</li> <li>– Évaluer si les approches d'EREE sont ou non équitables.</li> <li>– Expliquer l'importance d'adopter des approches inclusives et équitables par rapport à l'EREE.</li> </ul>
Liaison avec les communautés	A	LC-A2	Adopter une attitude « qui ne nuit pas » et sensible au conflit et faire preuve de redevabilité envers les populations touchées dans toutes les zones relevant de sa responsabilité	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les secteurs pouvant nécessiter une sensibilité au conflit et suggérer une approche sensible au conflit.</li> <li>– Recenser les cas potentiels de non-respect du principe de redevabilité envers les populations touchées et proposer des solutions pour améliorer le respect de ce principe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mener une analyse qui tienne compte du conflit et des risques correspondants, et préparer une approche sensible au conflit pour un scénario donné.</li> <li>– Recenser les cas de non-respect du principe de redevabilité envers les populations touchées et proposer des solutions pour améliorer le respect de ce principe.</li> </ul>
Gestion de l'information	C	GI-C1	Comprendre quelles données doivent être recueillies à son niveau de responsabilité, notamment les exigences minimales en matière de données décrites dans l'Annexe B de la NILAM 05.10, 2023, et les exigences en matière de données propres à chaque pays		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les données qui doivent être recueillies à son niveau de responsabilité et les exigences en matière de données propres à chaque pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer les exigences minimales en matière de données décrites dans l'Annexe B de la NILAM 05.10.</li> <li>– Examiner les exigences en matière de données propres à chaque pays.</li> </ul>
Gestion de l'information	C	GI-C2	Connaître le système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA) ou un autre système de rapportage de gestion de l'information utilisé dans le pays.		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer IMSMA ou la méthode de collecte de données correspondante utilisée dans le contexte national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer IMSMA ou la méthode de collecte de données correspondante utilisée dans le contexte national.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Gestion de l'information	APT	GI-APT1	Réunir les données de gestion de l'information nécessaires à l'aide des outils et systèmes de déclaration (y compris des systèmes électroniques tels que Survey123)	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser la liste des données de gestion de l'information qui doivent être réunies.</li> <li>- Utiliser les outils et systèmes de rapportage appropriés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer les données de gestion de l'information qui doivent être réunies.</li> <li>- S'exercer à utiliser l'outil et le système de rapportage adaptés au contexte national.</li> </ul>
Gestion de l'information	APT	GI-APT2	Concevoir des outils de collecte de données qualitatifs et quantitatifs appropriés				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer la manière de concevoir des outils de collecte de données qualitatifs et quantitatifs appropriés fondés sur les besoins et les contraintes des programmes d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer la manière de concevoir des outils qualitatifs pour la collecte de données relatives à l'EREE.</li> <li>- Expliquer la manière de concevoir des outils quantitatifs pour la collecte de données relatives à l'EREE.</li> <li>- Se pencher sur l'élaboration de questions ouvertes et fermées, sur la participation et sur les biais des enquêteurs.</li> <li>- Étudier la manière d'associer les méthodes qualitatives et quantitatives pour arriver à une méthode mixte.</li> <li>- Concevoir des outils qualitatifs et quantitatifs de collecte de données relatives à l'EREE.</li> </ul>
Gestion de l'information	APT	GI-APT3	Contribuer à l'analyse de données avec un esprit critique et examiner les avantages et désavantages comparatifs des données qualitatives et quantitatives			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interpréter de manière critique les ensembles de données qualitatives et quantitatives, en tenant compte des forces et des limites de chaque approche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les avantages et désavantages des données qualitatives et quantitatives.</li> <li>- Examiner les avantages comparatifs d'une utilisation des deux types de données pour parvenir à une compréhension globale des résultats des programmes d'EREE.</li> <li>- Étudier les possibles limites humaines lors de l'analyse de tout type d'ensembles de données (par exemple, les biais, les présupposés enracinés, etc.) et la manière de les dépasser.</li> <li>- S'exercer à l'analyse de données à l'aide d'échantillons d'ensembles de données.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Gestion de l'information	APT	GI-APT4	Élaborer des rapports internes et externes détaillés sur les projets d'EREE, conformes aux exigences internes et à celles de l'autorité nationale et des donateurs				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rédiger un rapport qui résume les réussites et les difficultés du projet d'EREE à partir des données disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décrire à grands traits les différences fondamentales entre les exigences de déclaration internes et celles de l'autorité nationale et des donateurs.</li> <li>– Souligner les composantes essentielles et axes prioritaires d'un rapport d'EREE : cibles, produits (extrants), réalisations (effets directs), défis et recommandations.</li> <li>– Dresser une liste de bons conseils de rédaction des rapports d'EREE.</li> <li>– S'exercer à rédiger des rapports.</li> </ul>
Gestion de la qualité	C	GQ-C1	Expliquer le but et le processus de gestion de la qualité de l'EREE		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Décrire le but de la gestion de la qualité de l'EREE.</li> <li>– Décrire le processus de la gestion de la qualité de l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Définir la gestion de la qualité et son objectif conformément à la NILAM 07.12.</li> <li>– Expliquer la différence entre la gestion de la qualité et le suivi et l'évaluation.</li> <li>– Expliquer la différence entre la gestion de la qualité interne et externe.</li> <li>– Étudier la gestion de la qualité de l'EREE, notamment la différence entre l'assurance qualité et le contrôle qualité, leur processus dans le cadre de l'EREE, les niveaux de non-conformité et les éléments à évaluer dans l'EREE.</li> </ul>
Gestion de la qualité	APT	GQ-APT1	Mettre en place un système de gestion de la qualité (SGQ) efficace pour l'EREE				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recenser les composantes essentielles nécessaires à l'établissement d'un SGQ efficace adapté aux activités de l'EREE.</li> <li>– Élaborer un formulaire simple d'assurance qualité interne comprenant des critères clés qui permettent de mesurer la qualité des séances d'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser l'importance d'établir un SGQ fiable adapté à l'EREE.</li> <li>– Expliquer les critères qui sont importants pour un SGQ performant, y compris des indicateurs de qualité mesurables, des outils de mesure et les ressources nécessaires.</li> <li>– Élaborer un formulaire simple d'AQ interne comprenant des critères clés de mesure de la qualité des séances d'EREE.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Gestion de la qualité	APT	GQ–APT2	Mettre en œuvre l'assurance qualité et le contrôle qualité des activités d'EREE sur le terrain, recenser les non-conformités et y répondre en prenant des mesures correctives			X	X	– Mettre en œuvre l'assurance qualité et le contrôle qualité des activités d'EREE sur le terrain, recenser les non-conformités et y répondre en prenant des mesures correctives.	– S'exercer à identifier les non-conformités et le niveau de non-conformité et proposer des mesures correctives appropriées à appliquer dans un scénario donné.
Gestion de la qualité	APT	GQ–APT3	Appliquer une mesure corrective si nécessaire	X	X	X	X	– Appliquer une mesure corrective si nécessaire.	– Suggérer de possibles mesures correctives à appliquer dans des scénarios donnés.

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Gestion de la qualité	APT	GQ–APT4	Effectuer un contrôle qualité des données en matière de gestion de l'information recueillies sur le terrain, et signaler tout problème ou mettre en œuvre des mesures correctives, si nécessaire			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Trouver et proposer des mesures correctives permettant de résoudre les problèmes de qualité des données à partir d'un ensemble de données déterminé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser la qualité des données (précision, exhaustivité, cohérence, actualité et pertinence) et leur importance pour l'EREE, y compris les conséquences d'une mauvaise qualité des données sur l'efficacité du programme et sur la prise de décision.</li> <li>– Étudier différentes techniques de contrôle de la qualité des données recueillies sur le terrain, par exemple la validation des données, le recoupement et le contrôle automatisé.</li> <li>– Décrire dans les grandes lignes un processus progressif de mise en œuvre des contrôles qualité, notamment en définissant des normes et des seuils de qualité acceptable des données.</li> <li>– Expliquer le processus de signalement des problèmes de qualité des données, y compris la manière d'enregistrer les observations et de les communiquer tant sur le plan interne qu'externe, le cas échéant.</li> <li>– Étudier des stratégies de mise en œuvre des mesures correctives, par exemple l'offre d'une nouvelle formation aux enquêteurs chargés de la collecte des données, une amélioration des outils de collecte des données ou un réexamen des procédures.</li> <li>– Mener un contrôle qualité des données d'EREE et étudier de possibles mesures correctives à partir des problèmes recensés à l'aide d'une étude de cas.</li> </ul>
Gestion de la qualité	A	GQ–A1	Signaler aux supérieurs toute défaillance observée ou perçue susceptible de représenter un danger pour l'équipe, l'organisation et/ou les communautés	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signaler aux supérieurs toute défaillance observée ou perçue susceptible de représenter un danger pour l'équipe, l'organisation et/ou les communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recenser les défaillances et étudier le processus permettant de signaler la défaillance à l'aide d'un scénario fictif.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Ressources humaines	APT	RH–APT1	Être capable de diriger et contrôler les équipes			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Faire la démonstration de techniques de direction et de contrôle efficaces, en veillant à la clarté de la communication et du processus décisionnel lors de l'intervention de l'équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser les responsabilités d'un chef d'équipe dans la direction et la gestion efficaces des interventions de l'équipe, en se référant aux POP et/ou à d'autres documents pertinents décrivant ces responsabilités.</li> <li>– Expliquer les techniques clés permettant de préserver la clarté des opérations, de garantir le flux de communication et d'adapter le processus décisionnel dans des environnements de terrain dynamiques (séances d'information sur la situation, délégation des tâches, chaîne de communication).</li> <li>– Fournir un retour d'information constructif en tenant compte des sensibilités culturelles et de la langue.</li> <li>– S'exercer par des jeux de rôle à des scénarios nécessitant des décisions rapides et déclenchant une réaction de la part des participants.</li> </ul>
Ressources humaines	APT	RH–APT2	Identifier et mobiliser le potentiel des autres membres de l'équipe			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier et renforcer les compétences des membres de l'équipe afin d'améliorer la performance individuelle et la performance et la cohésion de l'équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer l'importance de l'encadrement et du conseil dans la formation d'une équipe solidaire et performante.</li> <li>– Identifier les forces, les aptitudes et le potentiel des membres de l'équipe.</li> <li>– S'exercer par des jeux de rôle à reconnaître et à exploiter le potentiel d'un membre de l'équipe.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Ressources humaines	APT	RH-APT3	Effectuer une analyse efficace des besoins en formation (ABF) conforme à la NILAM 06.10 et dispenser une formation de formateurs pour l'EREE			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les compétences requises pour les différents rôles à assumer dans l'EREE et évaluer les compétences existantes au regard des compétences nécessaires.</li> <li>- Identifier les possibles obstacles à l'apprentissage et à l'accès à la formation, en veillant à ce que les plans de formation soient inclusifs et conformes à la NILAM 06.10.</li> <li>- À partir de l'ABF, élaborer et dispenser une formation de formateurs pour l'EREE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résumer ce qu'est une ABF avec ses différents niveaux tel que décrit dans la NILAM 06.10.</li> <li>- Expliquer comment mener une ABF pour l'EREE et en analyser les résultats.</li> <li>- Présenter le Protocole d'essai et d'évaluation (TEP) sur l'EREE qui servira de base au renforcement des compétences en EREE à différents niveaux.</li> <li>- Examiner les obstacles potentiels à l'accès à la formation, notamment la langue, le handicap et le niveau de formation.</li> <li>- Dresser une liste de solutions permettant de dépasser les obstacles potentiels à la formation.</li> <li>- Élaborer une ABF à partir d'un scénario donné.</li> <li>- À partir de l'ABF, élaborer et dispenser une formation de formateurs à l'EREE.</li> </ul>
Ressources humaines	A	RH-A1	Démontrer des aptitudes à diriger			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontrer des aptitudes à diriger en s'adaptant à la dynamique de l'équipe et aux défis liés à la situation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les qualités de direction fondamentales qui revêtent une importance cruciale dans le contexte de l'EREE (par exemple, la capacité d'adaptation, la prise de décision, l'intégrité, la responsabilité, etc.).</li> <li>- Souligner l'importance de diriger par l'exemple, de susciter la confiance et de favoriser la cohésion d'équipe.</li> <li>- S'exercer par des jeux de rôle aux compétences de direction dans une situation donnée.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Ressources humaines	A	RH-A2	Promouvoir les capacités locales	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– S'engager à promouvoir les capacités locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Justifier l'importance de promouvoir les capacités locales afin de garantir la durabilité et l'appropriation de l'EREE.</li> <li>– Faire connaître les avantages d'avoir recours aux capacités locales pour atténuer les risques liés aux EE.</li> <li>– Expliquer comment l'EREE peut contribuer à promouvoir les capacités locales.</li> </ul>
Ressources humaines	A	RH-A3	Promouvoir les possibilités de renforcement des capacités offertes aux groupes sous-représentés		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les obstacles particuliers auxquels sont confrontés les groupes sous-représentés et proposer des moyens pratiques d'accroître leur participation aux initiatives de renforcement des capacités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les obstacles auxquels sont confrontés les groupes sous-représentés s'agissant des possibilités de renforcement des capacités.</li> <li>– Promouvoir des moyens pratiques d'offrir des possibilités de renforcement des capacités.</li> </ul>
Sécurité	C	S-C1	Être conscient des mécanismes de signalement des problèmes relatifs à la protection des personnes ( <i>Safeguarding</i> en anglais) et de toute autre faute grave et savoir comment les signaler	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Expliquer ce qu'est les mécanismes de signalement des problèmes relatifs à la protection des personnes.</li> <li>– Savoir comment signaler les problèmes relatifs à la protection des personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Définir les mécanismes de signalement des problèmes relatifs à la protection des personnes et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.</li> <li>– Examiner les mécanismes de signalement des problèmes relatifs à la protection des personnes pertinents à l'échelle locale et nationale.</li> <li>– Examiner de quelle manière les projets d'EREE peuvent contribuer à promouvoir les mécanismes de signalement des problèmes relatifs à la protection des personnes, en particulier auprès des communautés.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Sécurité	APT	S-APT1	Analyser et suivre le contexte politique, sécuritaire et culturel			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les facteurs clés relatifs au contexte politique, sécuritaire et culturel qui exercent une influence sur les opérations d'EREE.</li> <li>- Adapter les opérations et les programmes d'EREE en fonction de l'évolution du contexte politique, sécuritaire et culturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souligner l'importance d'analyser et de suivre en permanence le contexte politique, sécuritaire et culturel et d'adapter les programmes d'EREE si nécessaire.</li> <li>- Recenser les méthodes permettant de rassembler des données pertinentes, p.ex. des rapports de situation, des analyses de médias locaux et des commentaires fournis par les communautés.</li> <li>- Identifier les outils fondamentaux d'analyse des données, tels que les analyses PESTLE, SWIFT et SWOT, les modèles d'évaluation des risques et les séances d'information sur la sécurité.</li> <li>- Reconnaître les signes avant-coureurs d'un changement du contexte (montée des tensions, incidents de sécurité, menaces pesant sur les équipes opérationnelles).</li> <li>- Adapter les stratégies des opérations d'EREE face à l'évolution du contexte politique, sécuritaire et culturel.</li> <li>- Utiliser les outils fondamentaux pour analyser le contexte politique, sécuritaire et culturel.</li> </ul>
Sécurité	APT	S-APT2	Déterminer si un environnement est permissif ou non permissif		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer le concept d'environnement permissif et non permissif.</li> <li>- Étudier les environnements permissifs et non permissifs dans le cadre de la Note technique TNMA 12.10/01.</li> <li>- Identifier les environnements permissifs et non permissifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les termes « permissif » et « non permissif » conformément à la NILAM 04.10.</li> <li>- Examiner les environnements permissifs et non permissifs dans le cadre de la Note technique TNMA 12.10/01, y compris dans des contextes exempts de menaces dues à des EEI.</li> <li>- Identifier si un environnement est permissif ou non permissif à l'aide de scénarios donnés.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Sécurité	APT	S-APT3	Effectuer une évaluation élémentaire des risques				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une évaluation élémentaire des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer la gestion des risques conformément à la NILAM 07.14.</li> <li>- Analyser le but et l'importance des évaluations des risques dans les projets d'EREE, y compris la manière dont elles permettent de recenser les menaces potentielles pesant sur les équipes et les opérations dans un contexte donné.</li> <li>- Décrire à grands traits les étapes élémentaires de la mise en œuvre d'une évaluation des risques : identification, évaluation et hiérarchisation des risques.</li> <li>- Classer les risques potentiels à l'aide d'un modèle d'évaluation des risques.</li> </ul>
Sécurité	APT	S-APT4	Contribuer à l'élaboration de protocoles de sécurité à l'intention des équipes d'EREE sur le terrain				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un ensemble de protocoles de sécurité pour les opérations d'EREE qui permette de faire face à des risques précis, en faisant la démonstration d'une collaboration et d'une application pratique des mesures de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser une liste d'exemples de risques et expliquer comment ils se traduisent en mesures de sécurité précises (par exemple, des protocoles de sécurité, des plans d'évacuation).</li> <li>- Utiliser un cadre élémentaire pour l'élaboration des protocoles de sécurité, y compris leur but, leurs éléments principaux (rôles et responsabilités, procédures d'urgence, plans de communication, etc.) et leur mise en œuvre (comment appliquer ces protocoles de manière efficace sur le terrain).</li> </ul>
Sécurité	APT	S-APT5	Appliquer et suivre le protocole de sécurité de l'organisation		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien connaître le protocole de sécurité de l'organisation.</li> <li>- Comprendre l'importance que chacun adhère au protocole de sécurité.</li> <li>- Recenser les violations du protocole de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire le protocole de sécurité de l'organisation et analyser son importance pour l'équipe et pour les opérations d'EREE.</li> <li>- Identifier à quel moment se produisent des violations du protocole de sécurité, à l'aide de scénarios donnés.</li> </ul>

Type de compétence	C/APT/A	CC	Description de la compétence	Niveau				Objectif d'apprentissage	Objectifs d'apprentissage intermédiaires
				1	2	3	4		
Sécurité	APT	S-APT6	Planifier des mesures alternatives en cas de problèmes de sécurité, par exemple des routes bloquées, des manifestations, des événements météorologiques extrêmes			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler des mesures alternatives afin de résoudre les problèmes de sécurité particuliers rencontrés au cours des opérations d'EREE, en faisant la démonstration d'une pensée critique et de compétences en planification.</li> <li>- Porter des jugements logiques et sûrs sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire à grands traits les problèmes de sécurité courants lors des opérations d'EREE.</li> <li>- Proposer des mesures alternatives face aux risques dans des scénarios spécifiques donnés.</li> </ul>
Sécurité	APT	S-APT7	Planifier (et si nécessaire, diriger et contrôler) les actions d'une équipe en réponse à un accident ou un incident			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan élémentaire d'intervention en cas d'incident pour un scénario donné, en faisant la démonstration de sa capacité à diriger et contrôler efficacement les actions de l'équipe au cours d'une urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser la liste des composantes fondamentales des plans d'intervention en cas d'incident, les mesures immédiates à prendre (y compris la sécurisation de la zone, l'évaluation des blessures), le flux de communication (qui informer et de quelle manière) et les mesures de suivi à long terme (signaler et examiner l'incident).</li> <li>- Analyser les rôles des membres de l'équipe d'EREE au cours de l'intervention face à l'incident pour chaque niveau de compétence EREE et se coordonner avec les autres membres clés du personnel (personnel médical et paramédical, personnel de sécurité, personnel de la remise à disposition des terres et de l'assistance aux victimes) et avec les parties prenantes (ANLAM, CLAM, autorités locales, etc.).</li> <li>- S'exercer par des jeux de rôle à des scénarios d'intervention en cas d'incident.</li> </ul>

---

## Enregistrement des amendements

### Gestion des amendements aux NILAM

Les normes de la série des NILAM font l'objet d'un examen formel tous les trois ans. Des amendements peuvent toutefois être apportés avant cette échéance pour des raisons de sécurité opérationnelle et d'efficacité, ou pour des raisons éditoriales.

À mesure que des amendements sont apportés au présent document, ils sont enregistrés avec un numéro d'ordre, une date et un exposé sommaire les décrivant dans le tableau ci-dessous. Le numéro d'amendement apparaît également sur la page de garde du document, par insertion sous la date d'édition du numéro de l'amendement.

L'examen formel des NILAM peut donner lieu à la publication de nouvelles éditions. Lorsqu'une nouvelle édition est publiée, tous les amendements apportés à l'édition précédente sont inclus dans la nouvelle édition et effacés du tableau des amendements. Les amendements ultérieurs à la nouvelle édition sont à nouveau indiqués dans le tableau, jusqu'à l'examen formel suivant.

Les NILAM les plus récentes sont publiées en ligne sur le site des NILAM à l'adresse [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org).

Numéro	Date	Détails des amendements